



Election Conseiller Municipal

Par **betty0104**, le **04/04/2009** à **16:33**

Bonjour

Depuis Mars 2008, nous avons un Conseiller Municipal, qui se trouve être le " Beau-Frère " de l'Employé Communal:

Or depuis cette date, plusieurs personnes de la Commune ont des ennuis par les faits et gestes de ces deux personnes ...

Question: Est-ce-que ce conseiller, pouvait se présenter aux Elections ?

Quel recours avons nous,pour nous défendre, puisque Mr le Maire ne fait rien, il vient constater les faits mais ne bouge pas...

Dans l'attente que vous éclairiez ma lanterne Je vous remercie vivement ...A bientôt.